

## **POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

Le budget 1984 et les luttes pour  
que la politique de la gauche réussisse.

Débat avec Paul Boccara,  
Michel Dauba, J.-Ch. Le Duigou  
et Serge Leroux

**Paul BOCCARA.** — Il faut replacer ce budget 1984 dans l'évolution de la nouvelle politique mise en œuvre par la gauche, avec d'une part des mesures pour une croissance nouvelle, pour l'emploi et l'amélioration de la situation des travailleurs et d'autre part des réformes de structures (nationalisations, droits nouveaux des travailleurs...). Le capital mène une lutte très dure aux plans national et international contre cette politique nouvelle. Le projet de budget 1984 se situe dans ce contexte de pressions très fortes sur la politique nouvelle, de l'intérieur et de l'extérieur (qui se concrétisent notamment par les difficultés du franc).

Il présente un double aspect :

- d'un côté un effort pour utiliser les atouts structurels mis en place, avec l'effort en faveur de l'industrie, de la recherche, de la formation, pour l'investissement des entreprises publiques ;
- mais d'un autre côté, on peut relever l'insuffisance de la lutte contre les gâchis financiers capitalistes à l'intérieur, contre l'évasion des ressources à l'extérieur, c'est-à-dire contre le sabotage de la politique nouvelle. Sous la contrainte de ces gâchis financiers, on décide des mesures de réductions de dépenses ou d'augmentation de prélèvements sur les travailleurs, qui peuvent être contradictoires avec l'effort pour une nouvelle politique industrielle de modernisation.

### **Ce qui pèse sur la croissance, c'est le gâchis des capitaux et non l'excès de consommation**

L'écrasement dans l'immédiat des ambitions de relance est le résultat de tout cela. On peut le présenter comme réaliste, si on considère les pressions financières capitalistes, mais on peut au contraire le considérer comme discutable. La question n'est pas celle d'un taux de croissance, isolée de celle du contenu de la croissance. (Avec au cœur la lutte ou non contre les gâchis financiers capitalistes).

**Bernard MARX.** — **Doit-on considérer cette pression sur les revenus salariaux comme fatale ? ou bien d'autres perspectives sont-elles ouvertes, dans le cadre d'une croissance limitée ?**

**Serge LEROUX.** — La question de la croissance est effectivement posée mais justement le projet de budget est assez muet sur ses conditions réelles. On ne mesure pas le poids des charges financières qui pèsent sur les entreprises, freinent les dynamismes possibles, aboutissent à la chute des investissements, à ce que le travail reste peu qualifié, l'organisation du travail marquée par des schémas très anciens, la recherche et la créativité dans l'entreprise soient insuffisantes, et

les produits et les fabrications restent en deçà de la satisfaction des besoins. Toutes ces questions restent en dehors du débat budgétaire alors qu'elles devraient en former le cœur. La gravité de la crise de productivité explique aussi peut-être la vigueur des débats sur la préparation budgétaire. Il y a un grand nombre de trésors cachés dans le Code Général des Impôts : cela devrait faire l'objet d'un grand débat public.

**J.-C. LE DUIGOU.** — On a connu avant le 10 mai 1981 une telle injustice dans l'évolution des prélèvements obligatoires que l'idée de justice fiscale et sociale recouvre aujourd'hui une grande aspiration. Et la justice exige de faire payer les plus hauts revenus, d'avoir des prélèvements progressifs puisque la faculté contributive augmente en fonction des revenus et plus que proportionnellement à ces revenus. Pour autant la question ne peut se résumer à ce problème même si dans notre pays elle est importante compte tenu des disparités plus grandes qu'à l'étranger en matière de revenus. La justice ne consiste pas à traiter « également » les revenus du travail et ceux de la propriété et du capital, alors que les revenus du capital disposent actuellement d'avantages considérables. Il faut donc procéder à une mise à contribution plus importante des revenus du capital et de la propriété. Dans le cadre de l'I.R., il serait sain de taxer plus fortement les dividendes, intérêts, les revenus mobiliers et financiers, l'ensemble des revenus non salariaux. Dans ce sens d'une taxation différenciée, on pourrait par exemple revoir le régime d'imposition des obligations et de l'ensemble des capitaux mobiliers, réviser le régime de l'impôt fiscal, la taxation des plus values mobilières. Il faudrait de même revoir la contribution du capital investi dans les entreprises de manière à inciter à gérer autrement les entreprises et à procurer des ressources supplémentaires correspondant à l'apport du budget de l'Etat à l'entretien et au renouvellement de la force du travail.

**Bernard MARX.** — **Mais on prétend qu'en taxant plus les revenus du capital, on va « tuer la poule aux œufs d'or » et obtenir l'inverse de l'effet recherché, décourager l'investissement et la modernisation ?**

**Paul BOCCARA.** — A partir du constat de la croissance très faible, et des difficultés de l'investissement, il faudrait tout faire dit-on pour l'investissement et donc frapper sur la consommation excessive et non sur le capital qu'il faudrait au contraire favoriser. Telles sont les idées de la droite relayées massivement, matraquées pourrait-on dire par les médias. Elles pèsent comme des dogmes, même sur des gens de gauche, sur une grande partie de la population, car ce sont apparemment des idées de bon sens. En réalité, s'il y a faiblesse des investissements et de la

croissance, ça n'est pas parce qu'on consommerait trop (au détriment de l'investissement) parce que les salaires seraient trop élevés ou les dépenses sociales (éducation, logement...) trop importantes. **Ce qui pèse sur la croissance c'est le gâchis des capitaux et non pas l'excès de consommation.** Ce qui pèse sur l'investissement **productif** (je dis productif parce que l'achat d'or et l'achat de machines sont deux choses différentes. De plus, des investissements économes en machines avec des dépenses sur la qualification et la formation diffèrent d'investissements en machines grevés de frais financiers énormes au détriment de la qualification et de la formation) et ce qui pèse plus généralement sur les dépenses pour la production c'est l'énormité des prélèvements, des coûts financiers, des investissements financiers, des accumulations et c'est aussi l'insuffisance des débouchés. On achète du dollar, de l'or, on spéculé sur les actions et obligations de sociétés étrangères, cette énorme croissance financière pèse à la fois sur les entreprises et sur la consommation. Elle rapporte plus de profit que la production mais en diminuant la production et les débouchés. Et cela renforce encore l'attrait de cette croissance financière.

**Il ne s'agit donc pas d'opposer investissement et consommation mais bien d'opposer production efficace à croissance financière.** La production efficace exige des investissements productifs mais aussi des dépenses pour les travailleurs (qualification, emploi) et des débouchés réels pour cette production (donc des salaires et dépenses sociales), ce qui s'oppose à l'investissement financier.

**Pour les cadres,  
il faut distinguer les revenus  
du travail qualifié  
qu'il faut préserver, de ceux  
qui participent de la spéculation  
et qu'il faut taxer davantage**

La grande illusion est de croire que pour favoriser l'investissement des entreprises il ne faudrait pas toucher aux gâchis financiers, sans voir qu'on sape les débouchés et la qualification en prenant sur les dépenses pour les travailleurs.

De même on ne peut **penser la justice sociale en prétendant répartir l'effort entre les travailleurs sans toucher les gâchis financiers et l'accumulation financière.** Au contraire la justice sociale et l'efficacité exigent de s'en prendre à ces gâchis pour faire plus pour une nouvelle croissance de la production et pour les travailleurs.

Il faut d'ailleurs dénoncer la démagogie de la droite qui d'un côté fait tout pour protéger la croissance financière et les fuites à l'étranger au nom de la liberté du capital et de l'entreprise, et en même temps crie au matraquage des cadres. Alors que la taxation excessive des salariés y com-

pris des cadres, vient de la pression de ces gâchis financiers et des fuites à l'étranger. Les cadres eux-mêmes, comme salariés peuvent être victimes de la taxation du travail qualifié, mais certains ont aussi des revenus qui participent de la spéculation. Il faut donc distinguer ces deux types de revenus pour préserver les uns et taxer les autres. Il faut taxer, non le travail qualifié, mais les vrais gâchis de richesses qui sont ceux du capital. La droite et le patronat ont remporté un grand succès en obtenant l'exonération des capitaux des entreprises du paiement de l'impôt sur les grandes fortunes au nom de l'outil de travail. En fait ils ont obtenu de ne pas taxer les gâchis financiers qui se font contre l'outil de travail, la production et l'emploi. Les revenus tirés d'investissements financiers dans l'entreprise et les exportations de capitaux à l'étranger, doivent être fortement taxés, précisément au nom de la défense de l'outil de travail. Nous proposons de moduler l'impôt sur le capital en fonction de la production de richesses nouvelles. Le Président de la République souhaite à juste titre favoriser la création de richesses nouvelles. Taxons donc les investissements financiers qui n'en créent pas ou peu et encourageons ceux dont les investissements créent plus de valeur ajoutée et d'emplois qu'auparavant. Et taxons les capitaux dans la mesure où ils en créent moins, c'est-à-dire dans la mesure où ils sont moins outils de travail.

**Bernard MARX. — Mais peut-on isoler ce qui est croissance financière de l'investissement productif et est-ce que la taxer représenterait des masses financières suffisantes ?**

**Paul BOCCARA.** — L'imbrication dans les entreprises entre les gâchis financiers et l'investissement réel, est indéniable. Mais cette imbrication n'empêche pas ces deux phénomènes d'être contradictoires et même si ce n'est pas facile à discerner, il ne faut pas les confondre. Cela exige un esprit de lutte, de rigueur et d'innovation au niveau du gouvernement comme à celui de l'intervention des travailleurs avec les nouveaux droits dans les entreprises.

Il faut procéder comme un chirurgien qui dans une opération enlève le « pourri » pour garder le « sain ». Le « parasite » est fixé sur du « sain ». Bien sûr il ne s'agit pas de charcuter bêtement et de tout enlever, le « sain » avec le « pourri ». Mais en même temps il faut bien voir qu'il y a du « pourri » à enlever. C'est difficile mais cela ne doit pas être une échappatoire pour laisser la gangrène de la gestion financière se développer. C'est ce à quoi visent nos propositions de critères pour taxer les énormes provisions financières dans les entreprises. Celles-ci servent dans une large mesure à la spéculation et à la croissance financière et échappent à l'impôt sur les sociétés alors que ce sont des bénéfiques qui sont mis de côté

contre la production. Dans certains cas ces provisions peuvent être utiles. Dans ces cas, si on en fait la preuve il faudrait les exonérer de la taxation.

Si l'on prend l'exemple du financement de la Sécurité sociale, le problème est posé dans les mêmes termes : « il y a d'énormes dépenses et une croissance ralentie, donc il faut augmenter les prélèvements sur les travailleurs ». C'est un peu court ! Nous avons fait des propositions visant à faire contribuer désormais de manière sélective les entreprises au financement de la Sécurité sociale, c'est-à-dire qui pénalise celles qui font beaucoup de profit avec une masse salariale réduite ou qui ont un rapport « valeur ajoutée/salaire » élevé et inversement favorise les entreprises grosses utilisatrices de main-d'œuvre et de main-d'œuvre qualifiée. On objecte que l'on frapperait ainsi les entreprises les plus modernes qui font des investissements novateurs. On retrouve la même question : les entreprises qui font beaucoup de profit font aussi d'énormes gâchis financiers et leur croissance est largement financière. De plus on assimile l'investissement productif en machines nouvelles aux licenciements et ce faisant on encourage cette pratique. Alors qu'il faut inciter à la recherche simultanée d'investissements nouveaux et de débouchés supérieurs qui permettront de faire de l'emploi, au lieu de la solution de facilité qui consiste, à débouché inchangé, à remplacer des emplois par des machines modernes. Tous ces raisonnements partent de la confusion, qui n'est pas fondée, de la croissance de la production avec celle des capitaux et partant on confond l'efficacité avec la diminution des emplois.

### **Les revenus des investissements financiers dans l'entreprise et les exportations de capitaux doivent être fortement taxés au nom de la défense de l'outil de travail**

Il convient également de réformer les critères d'attribution du crédit : pour encourager la modernisation liée à la croissance réelle, à la reconquête du marché intérieur, à une nouvelle coopération internationale permettant des débouchés durables, mais décourager la croissance financière et la spéculation.

**Bernard MARX.** — Comment, en pratique, envisager la réforme fiscale ?

**J. Ch. Le DUIGOU.** — Du point de vue des recettes, il faut pour infléchir la croissance financière avoir une double approche au plan fiscal. L'une par catégorie d'imposition correspondant à des assiettes différentes selon la nature des revenus et des patrimoines mais croisée avec des

critères permettant de favoriser la croissance saine de la production et de pénaliser ce qui n'est que croissance financière.

● **La taxation des exportations de capitaux :** aujourd'hui les exportations légales atteignent 60 milliards ; il faut connaître les exportations illégales et les dissuader par un prélèvement fiscal à caractère sélectif, modulé en fonction de l'intérêt pour la production nationale.

● **Les revenus des capitaux mobiliers :** il faut distinguer ce qui relève des revenus mobiliers liés à l'épargne salariale et qui correspond à une consommation différée et ce qui relève de l'épargne patrimoniale.

● **La question des patrimoines :** il y a le patrimoine du salarié qui n'a aucune prétention spéculative et il y a les gros patrimoines qui sont eux, par nature, branchés sur la croissance financière et spéculative. Cela justifie un critère de taille pour taxer de manière sélective les patrimoines.

Aujourd'hui, dans le cadre de l'I.G.F., 100 milliards de francs relèvent de ce qu'on appelle les biens professionnels. Si parmi les 110.000 contribuables à l'I.G.F., on prend les 141 plus grandes fortunes, c'est-à-dire les patrimoines excédant 100 millions de francs, soit 1,3/1000 des personnes redevables de l'I.G.F., ces 1,3/1000 sont propriétaires de 10 % du soi-disant outil de travail, ce qui démontre là concrètement que l'exonération de « l'outil de travail » va favoriser un certain nombre de grandes familles comme Peugeot et Michelin, etc. dont on connaît les décisions actuelles en matière de licenciements ou de redéploiements. Donc on va en quelque sorte nourrir cette croissance financière au lieu de la combattre.

La même démarche, peut-être étendue à l'impôt sur les sociétés. On a parlé des provisions excessives, des amortissements excessifs : l'I.S. devrait inciter à une croissance nouvelle et efficace.

De plus, un impôt sur le capital est nécessaire, conçu non comme une taxe « bête et méchante », mais comme un instrument permettant de favoriser cette nouvelle croissance et de combattre la croissance financière.

**Bernard MARX.** — Le budget n'opère pas que les prélèvements dont on vient de parler : il contient aussi un certain nombre d'incitations à l'industrie et d'engagements de dépenses. Comment les caractériser ?

**Michel DAUBA.** — La redistribution des ressources en fonction des priorités retenues par le budget et le IX<sup>e</sup> Plan concerne le contenu des investissements dans l'industrie et la recherche, pour la meilleure efficacité possible des fonds publics utilisés.

L'inégalité de situation entre les entreprises, du point de vue de l'état de leur appareil productif, du marché couvert, de la qualification, de la main-d'œuvre, suppose là aussi une certaine sélectivité. →

Le budget affirme une priorité à la modernisation de l'appareil industriel. Il ne suffit pas d'affirmer que cet effort doit servir à relancer l'investissement productif : cette notion est largement insuffisante. Ce qui importe c'est le contenu de cet investissement productif.

On ne peut se satisfaire d'une politique « d'environnement » des entreprises, c'est-à-dire une politique améliorant l'encadrement des activités de l'entreprise sous les aspects de recherche, d'aide à la formation, au financement, sans chercher au travers de ces moyens mis en place à intervenir dans la gestion interne des firmes.

Les fonds publics ne doivent pas alimenter les gâchis financiers, les patrimoines privés, au détriment de l'outil de travail qu'on prétend protéger.

Cela suppose un contenu précis des aides à l'investissement avec en contrepartie des engagements précis en matière de production, d'emploi, de développement technologique, de recherche, de formation des hommes. Cela suppose un autre type de recherche de la productivité que la productivité apparente qui pousse à la baisse des effectifs.

**Tant qu'on ne s'attaquera pas aux gâchis et aux fuites de capitaux, l'inefficacité des dépenses publiques pour la croissance persistera**

La politique industrielle et son financement doit aussi prendre en compte les aspects internationaux de la crise. On ne peut seulement s'appuyer sur l'idée que le marché est de taille mondiale et que la relance française ne peut pas avoir lieu sans une relance générale dans les autres pays industrialisés. (Ce qui conduit à ne pouvoir envisager que de faire un peu mieux que les autres).

Cela renforce la nécessité de mettre en place des mécanismes permettant de recentrer au maximum notre activité industrielle sur le marché intérieur, pour donner une base solide aux coopérations nouvelles, à la place de la France dans le monde. Il s'agit d'inciter, par voie contractuelle, les entreprises à se fixer des objectifs de reconquête du marché national, à développer des coopérations et des co-productions, à jouer dans un deuxième temps un rôle nouveau dans le développement industriel de l'Europe, pour résister aux pressions américaines et japonaises. Dans ce cadre, les entreprises publiques peuvent jouer un rôle de premier plan. Ce type de mécanismes peut-être mis en œuvre dans les rapports financiers entre l'Etat et les entreprises publiques, pour lesquelles le budget prévoit la reconduction pour la deuxième année consécutive d'une enveloppe financière de 12 milliards de francs.

**J.Ch. LE DUIGOU.** — L'autre caractéristique de cette croissance financière des firmes est d'induire une série de pompes et de prélèvements sur les 940 milliards de budget public. Ainsi le poids de la dette va s'élever en 1984 à 70 ou 80 milliards. L'emprunt Giscard coûtera à lui seul plus de 4,5 milliards en janvier 1984, mais plus globalement des instruments de prélèvements massifs de plusieurs dizaines de milliards par an sur le budget public viennent alimenter le profit spéculatif.

De même les transferts sociaux, qui sont certes une nécessité dans un budget public, vont s'élever à une centaine de milliards en 1984, mais sont pour une part importante des transferts d'accompagnement et de développement de la crise.

Le troisième point, qui est de loin le plus important, est celui de ce qu'on appelle en termes budgétaires les « transferts économiques ». Ils recouvrent l'aide au secteur public mais aussi l'ensemble des incitations économiques : aides à l'investissement, à l'exportation, aides qui sont censées favoriser l'investissement et la croissance économiques.

Il n'est pas rare de voir tel ou tel groupe bénéficier d'apports importants alors qu'il réalise des opérations spéculatives ou de restructurations de capital. Il y a là une sorte de système de vases communicants qui s'est perpétué au-delà de mai 1981 entre les finances publiques et la gestion des firmes. Ces transferts économiques devraient dépasser la centaine de milliards de francs si l'on regroupe les différentes enveloppes et sont en croissance très rapide depuis trois ans à un taux que l'on peut estimer à environ 20 % par an. On parle beaucoup de modification et de réexamen de ces transferts économiques et sociaux mais malgré tout on doit considérer que bien peu de choses positives ont été faites pour renforcer l'efficacité de ces dépenses.

**Bernard MARX.** — **Le budget apparaît de plus en plus marqué par des déficits et son rôle positif dans le développement du pays semble se heurter à des obstacles grandissants. Quelle perspective faut-il tracer aux dépenses publiques ?**

**Paul BOCCARA.** — Affirmer la volonté d'une croissance plus forte reste irréaliste si l'on ne lutte pas contre les gâchis financiers et les fuites des ressources à l'extérieur.

La montée des déficits, budgétaire, endettement extérieur de la France, endettement des entreprises publiques et privées, est alarmante. Il faut sortir des cercles vicieux que représente le poids des gâchis de la croissance financière et des fuites à l'extérieur sur les dépenses. Le gouvernement fait des efforts pour la recherche, la formation, l'investissement des entreprises nationalisées qui sont contrecarrés et pourraient même être détruits par ces gâchis et ces fuites : tant

qu'on ne s'y attaque pas, l'inefficacité des dépenses publiques pour l'économie persistera.

Il ne faut d'ailleurs pas pour les déficits de l'Etat avoir le fétichisme d'un chiffre. Il n'y a pas de « ligne Maginot » d'un pourcentage du P.I.B. à défendre coûte que coûte au risque de se faire tourner par derrière avec les déficits des collectivités locales ou des entreprises publiques. Il s'agit de savoir si le déficit est inséré dans un processus qui permet d'aller vers sa diminution, pas dans l'immédiat mais à moyen terme, ou bien dans un processus d'aggravation.

**De nouveaux critères de gestion pour augmenter l'emploi efficace, l'investissement productif économe contre les gâchis de capitaux, doivent être mis en œuvre le plus tôt possible**

La droite crie à la catastrophe au vu de l'évolution du taux de prélèvements obligatoires qui risquerait selon elle d'atteindre la « barre » des 50 %. Un tel taux ne signifierait absolument pas qu'on travaille la moitié du temps pour l'Etat : ce qui est prélevé par l'Etat revient aux Français à travers les dépenses publiques. Un taux de prélèvements obligatoires élevé ne signifie pas non plus que tout passe par l'Etat : la Sécurité sociale elle-même n'est pas gérée par l'Etat et ces fonds publics pourraient être gérés de façon plus décentralisée et démocratique. « Public » cela veut dire dans l'intérêt de tous, cela peut être décentralisé et, le plus possible, autogéré.

L'augmentation du taux de prélèvement obligatoire n'irait pas non plus, comme on le prétend contre les choix individuels des ménages : cette augmentation peut aller de pair avec une augmentation des salaires et du pouvoir d'achat, donc des dépenses individuelles du moins pour la grande majorité des travailleurs. Certes les énormes dépenses de luxe, (pas celles des cadres qualifiés mais celles des capitalistes) leurs placements spéculatifs en immeubles et diamants dans les paradis fiscaux seraient frappés. Tous les trésors de guerre de Schlumberger, B.S.N. qui spéculent sur le dollar contre le franc seraient taxés. Evidemment il s'agirait d'une société où les intérêts publics et sociaux l'emporteraient sur les intérêts privés : c'est pourquoi la bataille est si rude.

**J. Ch. Le DUIGOU.** — On peut d'ailleurs prendre l'exemple de la taxe professionnelle qui certes peut être interprétée comme un prélèvement de 60 milliards sur les entreprises, mais qui vient alimenter le budget des collectivités locales. Ce budget est dans sa quasi totalité dépensé pour

les entreprises et les travailleurs, en dépenses d'infrastructure, d'équipements sociaux qui entretiennent la force de travail qu'utilise l'entreprise. Ce n'est donc pas une charge mais un mode de financement d'un certain nombre de besoins nécessaires pour une production efficace.

Si on peut aujourd'hui critiquer la taxe professionnelle, ce n'est pas dans le sens où elle pèserait négativement sur un certain nombre de choix économiques à opérer, mais parce qu'elle n'est pas encore assez incitative à une nouvelle gestion. Il faut donc l'aménager dans ce sens et non pas la supprimer comme le souhaite le C.N.P.F.

**Paul BOCCARA.** — Enfin je crois qu'il faut mesurer la profondeur de la crise et la difficulté de la bataille : c'est une lutte de longue haleine. Si l'on compare avec la crise de structure précédente comme celle des années 30, il y a eu en 1936 en France de grandes conquêtes (congrés payés, semaine de 40 H.), mais nous nous sommes heurtés à un dogme y compris chez nous, communistes : nous étions contre les nationalisations, et les trusts ont saboté la politique de gauche. Nous en prenons conscience en 1937, mais il a fallu attendre 10 ans, pour qu'on en tire les leçons en 1946 avec les nationalisations qui ont permis une grande phase de prospérité même si ensuite de nouvelles crises sont apparues.

De nos jours il y a eu de nouvelles conquêtes populaires, les nationalisations industrielles et bancaires ont été étendues, mais pour les utiliser efficacement il faut maintenant mettre en œuvre d'autres critères de gestion des entreprises contre le gâchis financier. Allons-nous être fatalement condamnés à attendre encore 10 ans et de grosses difficultés pour les mettre en œuvre ? La crise nécessite de grandes transformations et les mesures prises datent de l'époque précédente : les choses les plus nouvelles comme les nouveaux critères de gestion, qui permettent d'augmenter l'emploi efficace, l'investissement productif économe contre le gâchis de capitaux, doivent être mises en œuvre le plus tôt possible.

Développer de façon nouvelle la production efficace en France avec l'emploi suppose une action pour la reconquête du marché intérieur et de nouvelles coopérations à l'extérieur, et vice-versa. On nous fait le procès de protectionisme et de fermeture. Mais nous sommes pour des relations internationales très actives, favorables au développement de l'emploi en France et chez nos partenaires. Nous voulons en quelque sorte « protéger » nos relations internationales avec des accords de coopération d'Etat à Etat durables, avec la C.E.E., le tiers-monde, contre les assauts des multinationales. C'est une optique de croissance des échanges réciproques à substituer à la domination sur des partenaires endettés qui ne protège pas les relations et les précarise au mépris de l'intérêt mutuel. ■